**Université de Tunis**

Institut Supérieur de Gestion De Tunis

Année Universitaire 2011/2012

3éme Année Licence Fondamentale gestion (Parcours comptabilite)

**Examen de la session Principale de fiscalite**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Barème** | **Nombre de pages** | **Enseignants** |
|  Exercice 1 : 5 points  Exercice 2 : 5 points Exercice 3 : 10 points  | **2** | Mr Fayçal Derbel Mr Karim Derouiche  |

*NB : Documents interdits (cours, codes …) Seules les calculatrices non programmables sont acceptées.*

***Exercice n° 1 (5 points)***

1. Enumérer 5 taux de retenue à la source prévus par la législation fiscale en vigueur et citer pour chacun de ces taux un exemple d’élément (revenu, chiffre d’affaires ou autres) soumis ladite retenue.
2. Soit une société qui a mis à la disposition de l’un des associés durant l’exercice 2010 la somme de 100.000,000, moyennant un taux d’intérêt de 5%.

**TAF :**

Quelles sont les incidences fiscales de cette opération au niveau de la société.

***Exercice n° 2 (5 points)***

Monsieur « Khalifa » est consultant indépendant, il travaille exclusivement avec trois clients :

⦁ Le client « A » qui est une société totalement exportatrice et qui a viré à Mr « Khalifa » un montant de 25.500,000 en règlement des honoraires de l’année 2011.

⦁ Le client « B » qui est une entreprise qui fabrique des produits exonérés de la TVA et destinés au marché local et qui a remis, à Monsieur « Khalifa » durant l’année 2011, des chèques totalisant la somme 95.200,000.

⦁ Le client « C » qui n’a réglé en 2011, que la moitié des honoraires qui lui ont été facturés au titre de cet exercice, par Mr « Khalifa ». Ces honoraires s’élèvent à 22.400,000 TVA comprise.

**TAF :**

1. Calculer le revenu catégoriel net de Mr « Khalifa » au titre des BNC sachant qu’il a opté pour le régime du forfait d’assiette.
2. En supposant que Mr « Khalifa » a réalisé durant 2011, des revenus de capitaux mobiliers (intérêts de comptes à terme) s’élevant à 12.000,000, qu’il est célibataire et qu’il ne bénéficie d’aucune déduction, calculer les acomptes provisionnels dus en 2012 par Mr « Khalifa ».

***Exercice n° 3 (10 points)***

Le bénéfice comptable de la société industrielle de confection « Becha » au titre de l’exercice 2011, s’élève à 134.860,000. L’analyse des charges et des produits de l’exercice permet de relever ce qui suit :

1. Les dotations aux provisions pour risques et charges et pour dépréciation des créances douteuses s’élèvent respectivement à 20.400,000 et 84.500,000. Ces provisions remplissent, le cas échéant, les conditions de déductibilité fixées par la loi.
2. Suite au jugement rendu en décembre 2011, la société a repris la provision pour risques qu’elle a constituée en 2008 et s’élevant à 15.000,000
3. Les subventions d’équipement finançant des investissements immatériels (non amortissables) et obtenues en 2009 s’élèvent à 110.000,000
4. Le poste « impôts et taxes » enregistre :

⦁ La TIB d’un montant de 1.250,000 relative à la résidence mise à la disposition du directeur d’usine et incluse dans le total des avantages en nature considérés comme complément de salaires.

⦁ Des pénalités payées suite à un dépôt tardif des déclarations fiscales et s’élevant à 1.500,000.

1. Le salaire de  Mr « Bécha », gérant de la société s’est élevé en 2011 à 40.000,000 sachant qu’avec son épouse et ses enfants mineurs, Mr « Becha » détient 75% du capital social.
2. Un camion financé par un contrat de leasing d’une durée de trois années, a été enregistré parmi les actifs en janvier 2010 pour une valeur de 63.000,000. Comptablement, il a été estimé que la durée de vie est de 5 ans. La société souhaiterait bénéficier des dispositions fiscales avantageuses inhérentes au leasing.
3. La voiture mise à la disposition du gérant est d’une puissance fiscale de 10 CV. Sont coût d’acquisition s’élève à 80.000,000 (acquise en 2009 et amortissable sur 5 ans). Les frais d’entretien, de vignette et d’assurance s’élèvent respectivement à 1.500,000 ; 300,000 et 650,000.
4. Les dotations aux amortissements incluent une annuité d’amortissement d’un fonds de commerce acquis il y a 5 ans pour 100.000,000 et qui est amorti sur 20 ans pour se conformer aux dispositions de la NCT 06 « immobilisations incorporelles ».

**TAF :** Calculer l’IS dû par la société « Becha » au titre de l’exercice 2011, à travers le tableau de détermination du résultat fiscal (tous les calculs et explications doivent figurer sur la copie d’examen).